



**BOIS-DES-FILION**

**AVIS PUBLIC**

**Dépôt du rôle général de perception des taxes  
pour l'exercice financier 2016**

Conformément à l'article 503(2) de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c.C-19)* avis est donné par le soussigné que le rôle général de perception des taxes pour l'année 2016 est déposé à mon bureau au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti par la Loi.

**DATES D'ÉCHÉANCES**

1<sup>er</sup> mars 2016 : Le premier versement ou le paiement total si le compte de taxes est inférieur à 300 \$ ;  
6 juillet 2016 : Le second versement.

**Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2016.**

**Le directeur général adjoint et trésorier,**

**Francis Campeau**